WEBER, PETER—
9664 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $55 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du lot No 22 dans l'îlet No 87, borné par les rues St Thomas, Félicité, Religieuse et St James, mesurant 34 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas, sur 66 pieds 9 pouces de profondeur sur une ligne de côté et 39 pieds de profondeur sur l'autre, et formant l'encoignure des rues St Thomas et Félicité.

WEIGMAN, PETER—
9665 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $27 60
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot A No 21 dans l'îlet No 87, borné par les rues Célestin, Félicité, Religieuse, St James et St Thomas, mesurant 34 pieds de face à la rue Félicité sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

WEIGMAN, PETER—
9666 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $33 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'îlet No 69, borné par les rues Félicité, Chippewa, Ste Marie et St Thomas, mesurant 34 pieds de face à la rue Félicité sur 137 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 138 pieds sur l'autre.

WADSWORTH, Mme J. A. C. et STEWART—
8830 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $4 95
Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 1er district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme lots Nos 1 & 3 dans l'îlet No 817, borné par les rues Palmyre, Murat, Cleveland et Olympia, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Palmyre et Murat.

WAGNER, WALTER S.—
9115 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Total $28 60
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'îlet No 760, borné par les rues Claiborne, Kerlerec, Derbigny et Esplanade, mesurant 40 pieds de face à la rue Claiborne sur 160 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Claiborne et Kerlerec.

WOOD, Mme WM.—
10 007 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $143 00
Une portion de terre, et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot — dans l'îlet No 448, borné par les rues Hermes, Robert, Dryades et Beniat, mesurant 125 pieds de face à la rue Baronne sur 151 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et formant l'encoignure des rues Baronne et Robert.

WILS, Mme MARY—
9855 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $6 60
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No — borné par le Chemin Pratic et les terres de marais, propriété vendue par A. Camus, mesurant 48 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

WHITE, JULIA—
9637 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $12 95
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5me district de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'îlet No 161, borné par les rues Pacifique, Newton, Atlantique et Hower, mesurant 32 pieds de face à la rue Pacifique sur 123 pieds de profondeur.

WRIGHT, W.—
9462 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $15 40
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'îlet No 345, borné par les rues Philip, Howard, Première et Frezot, mesurant 31 pieds de face à la rue Philip sur 91 pieds 3 pouces de profondeur.

WILLIAMS, ABRAHAM—
9626 1 Pour taxes de ville de l'année 1900
Montant à $33 00
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 224, borné par les rues Carondelet, Tonsane, St Charles et Harmonie, mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur.

WILLIAMS, MOSES JR.—
9546 1 Pour taxe de ville de l'année 1900
Montant à $4 40
Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots nos 7 et 8 dans l'îlet No 650, borné par les rues St Ferdinand, Robertson, Press et Claiborne, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St Ferdinand sur 110 pieds de profondeur.

Au jour fixé pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés à vendre tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens et les pénalités.

P. McGRATH,
Trésorier.

12 août—19 26—sept 2 12

Avis aux créanciers hypothécaires de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Trésorier,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

(Nouvelle-Orléans, 12 Août 1903

Conformément à la section 63 de l'acte 85 de 1898 et aux lois qui pourvoient à tel cas, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans sont requises de surement payée acquittées les taxes de l'année 1900 et les années précédentes, que j'en commencerai la vente à la porte de la Maison de Ville, le SAMEDI 12 Septembre 1903, et que nombre de portions de ces propriétés dénommées sont maintenant annoncées dans ce journal conformément à la loi préparatoire à la dite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur les annonces de vente pour taxes et ils sont prévenus d'avoir à prendre leurs mesures telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

P. McGRATH,
Trésorier.

12 août—19 26—sept 2 12

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités faciles.

Bureau 633 Place Commerciale

25—1an

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villemeuve

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 139 rue Decatur

Petite bouteille 25c
Grand flacon ..... 50c.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX LOTS SUR LA RUE STATE,

Près du Nouveau Chemin de Fer.

(Ces lots seront vendus séparément)

Propriété de Magasin, sur la rue Magasins,

Près du Marché Magasins.

Attrayant Cottage simple, 1206 RUE HARMONIE.

Quatre Magasins en Briques

Rue Magasins, près du Marché Neuvième.

No 1115 RUE NEUVIEME,

—AUSSI—

Le Charmant Cottage Elevé, 3133 rue du Camp, coin Neuvième.

—ET—

Les Cottages Doubles, 2020-22 et 2024-26 rue Sixième.

A L'ENCAN!!!

A la Bourse, No 311 rue Baronne

Jeudi, 10 septembre 1903, à midi.

Succession de CARL KUMMEL.

No 70.765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 8 août 1903, et adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 10 septembre 1903, à midi la propriété foncière ci-après—

1° Dix lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans ce qui autrefois se nommait Bloomingdale et désigné par les numéros 121, et 130 inclusivement sur un plan de Bloomingdale, fait par Benjamin Buisson, voyer, de la paroisse Jefferson, le 12 Nov. 1836, et déposé en l'étude de Wm Y. Lewis, alors un notaire en cette ville. Les lots 121, 122 123 et 124 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue State, et les lots 125 à 130 inclusivement, mesurant chacun 40 pieds de face à la rue State tous ayant une profondeur irrégulière et bornés dans le fond par la propriété maintenant ou dernièrement appartenant à Cornelius Hurst. Tout le ci-dessus en mesure américaine et comme il est démontré sur le plan par Edgar Pilié, voyer, le 20 juillet 1899, annexé à un acte pardevant Théodore Cotonio, notaire, le 5 août 1899, acquis le 3 août 1899, livre des transferts No 173 fo. 61b. Ces lots seront vendus chacun séparément.

2° Trois lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, St André, Ste Marie et Constance et désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan de Hugh Grant, voyer, déposé en l'étude de L. K. Kenny, ancien notaire en cette ville; lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de vingt et un pieds, cinq pouces, et dix lignes, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine, acquis le 10 janvier 1879, Bureau des transferts, livre 109, fo. 698.

Les améliorations consistant en un magasin triple à deux étages en briques connu sous le No 1114 rue Magasins. La propriété est en face du Marché Magasins et rapportent un bon revenu.

3° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et améliorations y appartenant ou en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmonie, Pleasant, Camp et Chestnut, laquelle portion de terre commençant à une distance de quarante pieds de l'encoignure des rues Camp et Harmonie et mesurant en mesure américaine quarante pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt, par acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire le 28 janv. et 1880, et enregistré dans le livre 112 folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

4° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 64 borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième et Hurstème, et mesurant soixante et un pieds six pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces, acquis le 3 février 1899, Livre du Bureau des Transferts — fo — Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connus comme 1115 et 1117 rue Magasins. La propriété est près du marché de la rue Neuvième et rapportent des revenus élevés et sont bien placés pour un placement extraordinaire.

5° Une pièce de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Neuvième Magasins, Huitième et Camp de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente et un pieds onze pouces de face à la rue Neuvième sur quatre pieds onze pouces et quatre lignes parallèles acquis le 3 août 1903, livre des transferts No 173 fo. 61b. Ces lots seront vendus chacun séparément.

2° Trois lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 72 du dit district borné par les rues Erato, St Thomas, Thalie et Tchoupitoulas et mesurant en mesure anglaise vingt sept (27) pieds de face à la rue Erato, sur soixante dix neuf (79) pieds neuf (9) pouces de profondeur et façade à la rue St Thomas, formant l'encoignure des rues St Thomas et Erato, étant la même propriété que ladite Mary E. Killeen a acquise par achat des héritiers de William Watson, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 1er juin 1869 enregistré dans le Bureau des transferts, livre 96 folio 149.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat et autres clauses usuelles de sécurité les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Ces propriétés ensemble sont louées au taux de $14 par mois.

J. F. Walton avocat.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13 15

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Roman.

(Un cottage double évalué $14 00)

Succession de Mme Dominique Guerin.

No 71 137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 810 rue Commune MARDI, le 22 sept. 1903. En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. Hon. W. B. Sommerville, juge agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé daté et signé le 14 août 1903 et adressé à Peter Gallagher encanteur, ordonnant la vente à enchère des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, St Claude, Tonto et Roman mesurant trente six pieds (36) trois pouces (3) et une ligne (1) de face à la rue Français sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour frais de vente devant être passé pardevant Walter L. Gleason notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur
No 810 rue Commune.

Robert Luger avocat.
16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

A une au même moment et endroit et sous les mêmes conditions de vente annoncé ci dessus, je vendrai:

1. Le cottage résidence attrayant, No 3133 rue du Camp, à l'encoignure Neuvième d'après le plan.

2. Le cottage double Nos 2020-22 rue Sixième, entre les rue Remparts et Saratoga, d'après le plan.

3. Le cottage double, Nos 2024-26 rue Sixième entre les rues Remparts et Saratoga, d'après le plan.

J. J. McLoughlin avocat.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières
303 rue Baronne.

9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double Nos 5304 5306 rue du Camp.

A L'ENCAN à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 1er septembre 1903, à midi. Succession de Mme Emily Cragg No 70 686. Cour Civile de District, Division D. Conformément à et en vertu d'un ordre de l'Honorable John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 27 juillet 1903, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI, le 1er septembre 1903, à midi, la propriété foncière ci dessous

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits y appartenant et en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Valmont Léontine et Magasins; ledit lot est désigné par le numéro "quatorze" mesurant trente et un pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent six pieds six pouces et six lignes sur la ligne de côté du lot No Treize et cent sept pieds neuf pouces et sept lignes sur la ligne de côté du lot No Quinze.

Conditions.—Un tiers au ⁄plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossés, portant huit pour cent par an d'intérêts de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procédé. ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1903, et faire un dépôt au moment de l'adjudication de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur. L'acte de vente devant être passé pardevant W. A. Bell, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
303 rue Baronne.

31 juil—31—août 2 9 16 23 30—sept 1

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double de Choix et l'Emplacement d'Affaires,

A l'encoignure des rues St-Thomas et Erato,

Maintenant occupée et faisant de bonnes affaires.

La Résidence Double à Deux Etages,

1208, 1210 rue Thomas,

près de la rue Erato.
Contenant quatre chambres de chaque côté.

Succession de Mary Elizabeth Kileen.

No 69 863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 15 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne par JAS A. BRENNAN, encanteur, bureau 524 rue Gravier en vertu de l'ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 6 avril 1903 dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 72 du dit district borné par les rues Erato, St Thomas, Thalie et Tchoupitoulas et mesurant en mesure anglaise vingt sept (27) pieds de face à la rue Erato, sur soixante dix neuf (79) pieds neuf (9) pouces de profondeur et façade à la rue St Thomas, formant l'encoignure des rues St Thomas et Erato, étant la même propriété que ladite Mary E. Kileen a acquise par achat des héritiers de William Watson, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 1er juin 1869 enregistré dans le Bureau des transferts, livre 96 folio 149.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat et autres clauses usuelles de sécurité les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Ces propriétés ensemble sont louées au taux de $14 par mois.

J. F. Walton avocat.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13 15

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous Etes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408-10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne: un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1231 RUE DUMAINE, No 1421 RUE DUMAINE, Nos 1823-25 RUE DUMAINE,
Nos 1-13-15 RUE DUMAINE, No 1821 RUE DUMAINE, Nos 1833-35 RUE DUMAINE,
Nos 1900-02 AVE ESPLANADE, Nos 1523-25 RUE CONTI, Nos 408-10 RUE N. VILLERE,
Nos 418-20-22-24-26-28 N VILLERE, Nos 430-32-34 N VILLERE, No 1518 RUE ST-LOUIS,
Nos 1538-40 RUE ST LOUIS, No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ Nos 112-14 RUE N. GALVEZ.

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en cette ville, dans l'affaire de la succession du défunt Gottfried Hollerbach, et de sa femme décédée Jacobina Seither No 70,623 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci dessus intitulée et numérotée par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 29 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de ladite Cour le 5 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 11 août 1903 homologant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci dessus intitulée et numérotée No 70 623, la propriété ci-après décrite à savoir—

PREMIÈREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payée en entier du fonds capital de la "Suburban Building and Loan Association" de la valeur au pair de cent ($100) dollars chacun.

DEUXIEMENT—Un coffre fort en fer.

Nos 430-32-34 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont et situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lot ci mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6) lignes et soixante trois (63) pieds six (6) lignes sur la ligne du côté opposé.

Nos 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis Marais et Conti et désigné par lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel mesurant trente deux (32) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de cinquante quatre (54) pieds, neuf (9) pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues St Louis et Villeré et mesurant vingt six (26) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds neuf (9) pouces de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur l'importe laquelle côté de ladite allée adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIEMEMENT—Un certain ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer sous la date du 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt-quatre (24) pied sur (1) pouce de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt six (26) pieds cinq (5) pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée inquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS, UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant vingt huit (28) pieds cinq (5) pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ci mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE.

DIXIEMEMENT—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clouet, Félicana, Robertson et Claiborne, désignés par les Nos vingt deux (22) vingt trois (23) et vingt-quatre (24) sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6) lignes et soixante trois (63) pieds six (6) lignes sur la ligne du côté opposé.

Nos 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis Marais et Conti et désigné par lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel mesurant trente deux (32) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer sous la date du 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt-quatre (24) pied sur (1) pouce de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt six (26) pieds cinq (5) pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée inquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS, UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant vingt huit (28) pieds cinq (5) pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ci mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE.

DIXIEMEMENT—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clouet, Félicana, Robertson et Avenue Claiborne, désignés par les Nos vingt deux (22) vingt trois (23) et vingt-quatre (24) sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds et six (6) lignes et soixante trois (63) pieds six (6) lignes sur la ligne du côté opposé.

Nos 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis Marais et Conti et désigné par lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession, et d'après lequel mesurant trente deux (32) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré, et cinquante cinq (55) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer sous la date du 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt-quatre (24) pied sur (1) pouce de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize (96) pieds de profondeur et vingt six (26) pieds cinq (5) pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes de larg